### INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**PARIS** 

11 Nº de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

②1 Nº d'enregistrement national :

00 14617

2 816 555

51) Int Cl<sup>7</sup>: **B 60 N 2/01,** B 60 N 2/02

(12)

# **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

**A1** 

- 22 Date de dépôt : 14.11.00.
- (30) Priorité :

Demandeur(s): PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
SA — FR.

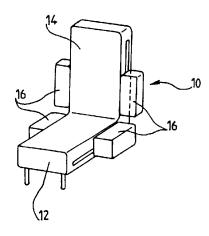
- Date de mise à la disposition du public de la demande : 17.05.02 Bulletin 02/20.
- 66 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule
- 60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- Inventeur(s): LEVITRE GILLES et CAZES CHRIS-TOPHE.
- Titulaire(s) :
- 74 Mandataire(s): CABINET WEINSTEIN.

(54)

#### SIEGE OU ENSEMBLE DE SIEGES POUR VEHICULE AUTOMOBILE.

Ce siège pour véhicule automobile comprend une assise (12) et un dossier (14) et comporte une carcasse et une matelassure montée sur la carcasse.

Il comporte en outre au moins un bourrelet (16) s'étendant à partir de l'une des faces latérales du siège et monté de manière mobile par rapport à la carcasse pour modifier latéralement la configuration géométrique du siège.



FR 2 816 555 - A1



La présente invention concerne un siège de véhicule automobile et, en particulier, un siège ou un ensemble de sièges modulables pour véhicule automobile.

Ce type de siège est généralement monté de manière coulissante sur des rails fixés sur le plancher du véhicule. Par exemple, un tel siège peut adopter une première configuration selon laquelle il est placé entre les sièges latéraux d'une rangée de sièges à laquelle il appartient et une deuxième configuration selon laquelle il est décalé vers l'avant ou vers l'arrière de ceux-ci, en considérant l'orientation générale classique d'un véhicule automobile.

5

10

20

25

30

35

Un tel montage permet notamment d'augmenter le confort du véhicule lorsque trois passagers prennent place en augmentant la place disponible pour chacun lorsque le siège central est décalé.

Cependant, il n'est généralement pas possible de positionner de front trois sièges indépendants de largeur suffisante pour procurer un maintien et un confort acceptables de sorte que même en position décalée, le confort des sièges reste insuffisant.

Le but de l'invention est de palier cet inconvénient.

Elle a donc pour objet un siège pour véhicule automobile, comprenant une assise et un dossier et comportant une carcasse et une matelassure montée sur la carcasse, essentiellement caractérisé en ce qu'il comporte en outre au moins un bourrelet s'étendant à partir de l'une des faces latérales du siège et monté de manière mobile par rapport à la carcasse pour modifier latéralement la configuration géométrique du siège.

Il est ainsi possible, par exemple lorsque que le siège se situe en position décalée par rapport aux autres sièges de la rangée, d'augmenter la largeur utile et donc d'améliorer en conséquence le confort du siège.

Ce siège peut également comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prises isolément ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles :

- le bourrelet est monté de manière déplaçable parallèlement à l'axe longitudinal général de l'assise ou du dossier sur lequel il est monté;
- le bourrelet est porté par une tige s'engageant dans une glissière ménagée longitudinalement dans la face latérale de l'assise ou du dossier sur lequel il est monté;
- le bourrelet est monté de manière déplaçable perpendiculairement à l'axe longitudinal général de l'assise ou du dossier sur lequel il est monté ;
- le bourrelet est monté de manière déplaçable en 15 translation selon une direction s'étendant dans le prolongement de la zone latérale du siège sur laquelle il est monté;

10

20

- le bourrelet est porté par une tige qui est montée de manière coulissante dans une lumière ménagée transversalement dans le siège et qui est pourvue d'encoches dans lesquelles s'engage une clavette de verrouillage portée par le siège et sollicitée en appui contre la tige;
- le bourrelet est monté de manière pivotante par
   25 rapport à la face latérale du siège sur laquelle il est monté;
  - le dossier du siège étant articulé par rapport à l'assise entre une première position selon laquelle il se dresse à partir de l'assise et une deuxième position selon laquelle il est rabattu contre cette dernière, le bourrelet est monté de manière pivotante à environ 180° par rapport au dossier de manière à s'étendre en saillie à partir de la face supérieure du dossier, en position rabattue de ce dernier.
- L'invention a également pour objet un ensemble de sièges pour véhicule automobile, lesdits sièges étant montés de manière coulissante les uns par rapport aux

autres entre une première position selon laquelle l'un au moins des sièges est décalé par rapport aux autres sièges et une deuxième position selon laquelle les sièges sont alignés, caractérisé en ce que les sièges sont constitués par des sièges tels que définis ci-dessus, chaque siège comportant au moins une paire de bourrelets montés respectivement sur l'une des faces latérales de l'assise et du dossier, les bourrelets étant montés de manière mobile entre une première configuration selon laquelle ils sont positionnés au voisinage de la zone de liaison du dossier et de l'assise pour augmenter la largeur utile du siège et une deuxième configuration selon laquelle ils sont imbriqués dans les bourrelets d'un siège latéral.

D'autres caractéristiques et avantages de 15 l'invention ressortiront de la description suivante, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif, et faite en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- La figure 1 est une vue schématique en perspective d'un premier exemple de réalisation d'un siège pour véhicule automobile selon l'invention;
- La figure 2 montre l'insertion du siège de la figure 1 entre deux sièges d'extrémité d'une rangée de sièges ;
- La figure 3 illustre une rangée de sièges ainsi 25 formée ;

- La figure 4 est une vue schématique de face d'un autre exemple de réalisation d'un siège de véhicule automobile conforme à l'invention ;
- La figure 5 est une vue de dessus du siège de la 30 figure 4 ;
  - La figure 6 montre le siège de la figure 5 en position déployée des bourrelets latéraux ;
  - La figure 7 est une vue du dessus du siège de la figure 6 ;
- La figure 8 illustre un exemple de montage d'un bourrelet latéral sur le siège ;

- La figure 9 est une vue en coupe selon la ligne IX-IX de la figure 8 ;
- La figure 10 est une vue schématique de face d'un troisième mode de réalisation d'un siège de véhicule automobile conforme à l'invention ;

5

20

35

- La figure 11 est une vue de dessus du siège de la figure 10 ;
- La figure 12 montre le siège de la figure 10 en position déployée des bourrelets latéraux ;
- La figure 13 est une vue de dessus du siège de la figure 12 ;
  - La figure 14 est une vue schématique de face d'un quatrième exemple de réalisation d'un siège conforme à l'invention ;
- La figure 15 est une vue de détail, à plus grande échelle, du siège de la figure 14 ;
  - La figure 16 est une vue schématique de face d'un cinquième mode de réalisation d'un siège conforme à l'invention, dans deux positions respectives des bourrelets latéraux;
  - La figure 17 est une vue de côté du siège de la figure 16 ; et
  - La figure 18 illustre le siège des figures 16 et 17 en position rabattue du dossier.
- En référence aux figures 1 à 3, on va tout d'abord décrire un premier mode de réalisation d'un siège de véhicule automobile, désigné par la référence numérique générale 10.
- Comme cela est classique, le siège 10 est formé par assemblage d'une carcasse et d'une matelassure montée sur cette dernière (non représentées) et comporte une assise 12 et un dossier 14.

Par exemple, ce siège 10 est destiné à être placé au sein d'une rangée de sièges identiques d'un véhicule automobile, entre deux sièges latéraux 17 et 18.

A cet effet, il comporte une carcasse de largeur réduite de sorte que la somme des largeurs des sièges de la rangée soit compatible avec la largeur de l'habitacle du véhicule.

Plus particulièrement, comme représenté sur les figures 2 et 3, le siège 10 est destiné à être monté sur des glissières de manière à pouvoir former un ensemble de sièges modulables, c'est à dire adopter une première position, visible sur la figure 2, dans laquelle il est décalé par rapport aux sièges latéraux, et une deuxième position, visible sur la figure 3, dans laquelle il se situe entre les sièges latéraux, dans l'alignement de ces derniers.

10

25

30

35

Comme on le conçoit, lorsque le siège 10 adopte la première configuration, l'espace à disposition du passager est accru.

Dans le but d'augmenter le confort du siège 10 lorsqu'il est décalé des autres sièges, tout en permettant son insertion entre ces derniers, le siège 10 est doté de bourrelets latéraux 16 s'étendant à partir des faces latérales mutuellement opposées de l'assise 12 et du dossier 14, de manière à maintenir efficacement le bassin d'un passager.

Plus particulièrement, deux bourrelets 16 sont montés sur la zone d'extrémité arrière de l'assise 12 et deux bourrelets 16 sont montés sur la zone d'extrémité basse du dossier 14, en considérant l'orientation conventionnelle du siège 10 dans un véhicule.

Ces bourrelets 16 sont montés de manière déplaçable parallèlement à l'axe général de l'assise et du dossier sur lesquels ils sont respectivement montés pour venir s'imbriquer dans les bourrelets latéraux des sièges voisins 17 et 18, lorsque le siège central 10 se situe dans l'alignement des sièges latéraux 17 et 18.

C'est-à-dire, les bourrelets 16 de l'assise 12 sont montés de manière déplaçable de l'arrière vers l'avant, tandis que les bourrelets 16 du dossier 14 sont montés de manière déplaçable de bas en haut.

Ainsi, lorsque le siège central 10 adopte la première configuration ses bourrelets ainsi que ceux des sièges latéraux se situent au voisinage de la zone de liaison de l'assise et du dossier.

Par exemple, chaque bourrelet est porté par une tige s'engageant dans une glissière ménagée dans une face latérale correspondante du dossier ou de l'assise du siège.

Pour procéder au positionnement du siège central 10 entre les sièges latéraux, les bourrelets latéraux 16 de l'assise 12 des sièges extérieurs sont avancés de manière à laisser passer les bourrelets 16 du siège central, tandis que les bourrelets latéraux du dossier 14 du siège central et des sièges d'extrémité sont décalés les uns 15 par rapport aux autres de manière à permettre l'insertion du dossier 14 du siège central entre le dossier des sièges d'extrémité.

Comme on le conçoit, le déplacement vers l'avant des bourrelets latéraux des sièges d'extrémité peut être effectué automatiquement lors de l'avancée du siège central 10 dans la mesure où, au cours de son mouvement, les bourrelets latéraux 16 de l'assise 12 peuvent exercer une poussée sur ces derniers.

20

35

Au contraire, lorsque l'on désire configurer la rangée de manière à décaler le siège central par rapport aux sièges d'extrémité, après avoir reculé ou avancé ce dernier, on positionne tous les bourrelets latéraux des sièges de manière à les positionner au niveau de la zone de liaison entre l'assise 12 et le dossier 14 pour augmenter localement la surface réception et de maintien du bassin.

On conçoit cependant que, bien que le siège central soit, de préférence, pourvu de deux paires de bourrelets prévues chacune sur l'une de ses faces latérales, les sièges latéraux peuvent n'être pourvus de tels bourrelets que sur la face en regard du siège central.

On va maintenant décrire, en référence aux figures 4 à 9, un autre exemple de réalisation d'un siège de véhicule conforme à l'invention.

Comme dans l'exemple de réalisation décrit précédemment, le siège, désigné par la référence numérique générale 19, comporte une assise 20 et un dossier 22 réalisés à partir d'une carcasse et d'une matelassure montée sur la carcasse.

Par exemple, comme dans l'exemple de réalisation décrit précédemment, ce siège 19 est monté de manière coulissante sur des glissières et est destiné à adopter deux configurations extrêmes, dans lesquelles respectivement il s'insère entre deux sièges latéraux et il est décalé par rapport à ces derniers.

Des bourrelets latéraux déployables, tels que 24, s'étendent à partir des faces latérales mutuellement opposées de l'assise 20 et du dossier 22 et permettent d'augmenter le confort du siège lorsqu'il est décalé par rapport aux autres sièges.

Les bourrelets latéraux 24 sont montés de manière déplaçable perpendiculairement à l'axe général de l'assise et du dossier, respectivement, de manière à conférer au siège une largeur réglable.

Ainsi, comme cela est visible sur les figures 6 et 7, lorsque le siège 19 se situe dans une position décalée par rapport aux sièges latéraux, les bourrelets 24 sont déployés latéralement de manière à augmenter la surface de maintien de l'assise 20 et du dossier 22.

A cet effet, comme représentés sur les figures 8 et 9, les bourrelets 24 sont chacun portés par une ou plusieurs tige 26 qui est montée de manière coulissante dans une lumière 28 ménagée transversalement dans l'assise et le dossier, entre une première position (non représentée) dans laquelle la tige 26 est entièrement enfoncée dans la lumière 28 de manière à positionner le bourrelet 24 dans une configuration rétractée, et une

deuxième position, visible sur la figure 8, dans laquelle le bourrelet 24 adopte une configuration déployée.

Des moyens de blocage, constitués, d'une part, par des encoches, telle que 30, ménagées dans la tige 26 en des emplacements correspondant aux positions extrêmes du bourrelet, et par une clavette 32 sollicitée en appui contre la surface externe de la tige 26 sous l'action d'un ressort 34 à lame, maintiennent le bourrelet 24 dans l'une et l'autre position extrême.

En référence aux figures 10 à 13, selon un autre exemple de réalisation, les bourrelets, désignés par la référence numérique générale 38, sont montés de manière pivotante par rapport à la carcasse du siège 40 sur laquelle ils sont montés.

En se référant en particulier aux figures 11 et 13, on voit que les bourrelets latéraux 38 ont une section en coupe transversale en forme de quart de disque.

Les faces latérales de l'assise et du dossier sur lesquels ils sont montés adoptent localement une forme complémentaire.

20

Les bourrelets 38 sont montés angulairement déplaçables par rapport à ces dernières entre première position angulaire, visible sur la figure 11, dans laquelle ils s'escamotent partiellement 25 l'assise et dans le dossier, respectivement, et une deuxième position angulaire, visible sur la figure 13, dans laquelle ils s'étendent latéralement à partir des faces latérales de l'assise et du dossier, respectivement.

Selon un autre exemple de réalisation, visible sur les figures 14 et 15, les faces latérales mutuellement opposées de l'assise 41 et du dossier 42 du siège sont inclinées, c'est-à-dire qu'elles divergent, extérieurement respectivement de bas en haut et d'arrière vers l'avant, et délimitent des rampes de guidage des bourrelets 44.

Selon cet exemple de réalisation, les bourrelets sont montés de manière coulissante dans des glissières, de type classique, entre une première position, représentée en traits mixtes sur les figures 14 et 15, dans laquelle ils s'escamotent dans le siège, et une deuxième position, représentée en traits pleins, dans laquelle ils s'étendent en saillie vers l'extérieur.

Enfin, selon un cinquième mode de réalisation visible sur les figures 16, 17 et 18, les bourrelets latéraux, désignés par la référence numérique générale 46, sont montés mobiles en rotation par rapport aux faces d'extrémité de l'assise et du dossier, selon deux positions extrêmes décalées d'environ 180°.

10

Selon une première position, représentée en traits mixtes, ils s'étendent respectivement sous l'assise et derrière le dossier de sorte que leur face externe s'étende dans le prolongement des faces latérales externes de l'assise et du dossier. On réduit alors la largeur générale du siège.

Selon une deuxième position angulaire, représentée en traits pleins, les bourrelets sont rabattus contre les faces latérales du siège et s'étendent ainsi extérieurement à partir de ces dernières. On augmente ainsi la largeur utile du siège.

Comme on le voit sur la figure 18, selon ce mode de réalisation, lorsque le dossier du siège est monté de manière pivotante par rapport à l'assise du siège de manière à pouvoir se rabattre contre cette dernière, en position rabattue du dossier, les bourrelets latéraux, dressés sensiblement verticalement, constituent des accoudoirs pour les sièges latéraux.

### **REVENDICATIONS**

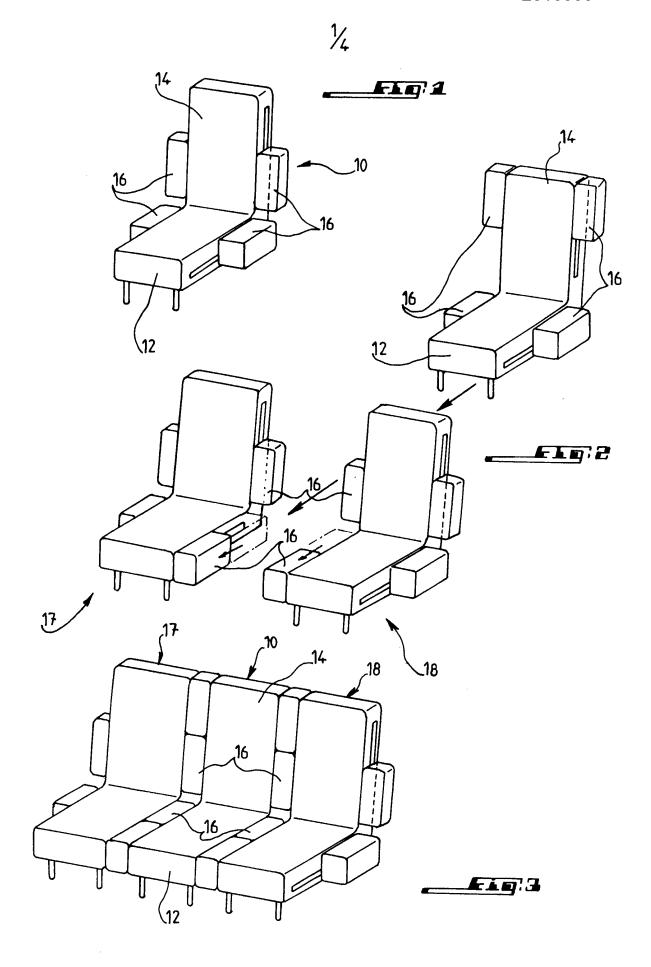
1. Siège pour véhicule automobile, comprenant une assise (12; 20; 41) et un dossier (14; 22; 42) et comportant une carcasse et une matelassure montée sur la carcasse, caractérisé en ce qu'il comporte en outre au moins un bourrelet (16; 24; 38; 44) s'étendant à partir de l'une des faces latérales du siège et monté de manière mobile par rapport à la carcasse pour modifier latéralement la configuration géométrique du siège.

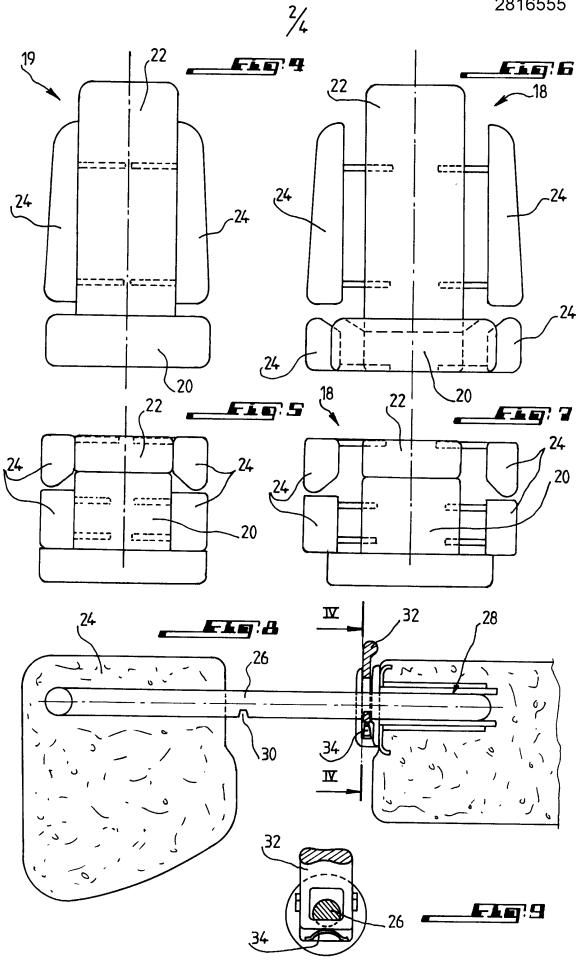
- 2. Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bourrelet (24) est monté de manière déplaçable parallèlement à l'axe longitudinal général de l'assise (12) ou du dossier (14) sur lequel il est monté.
- 3. Siège selon la revendication 2, caractérisé en ce que le bourrelet (24) est porté par une tige s'engageant dans une glissière ménagée longitudinalement dans la face latérale de l'assise (12) ou du dossier (14) sur lequel il est monté.
- 4. Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bourrelet (24) est monté de manière déplaçable perpendiculairement à l'axe longitudinal général de l'assise (20) ou du dossier (22) sur lequel il est monté.
- 5. Siège selon la revendication 4, caractérisé en ce que le bourrelet (44) est monté de manière déplaçable en translation selon une direction s'étendant dans le prolongement de la zone latérale du siège sur laquelle il est monté.
- 6. Siège selon l'une des revendications 4 et 5, caractérisé en ce que le bourrelet est porté par une tige (26) qui est montée de manière coulissante dans une lumière (28) ménagée transversalement dans le siège et qui est pourvue d'encoches (30) dans lesquelles s'engage une clavette de verrouillage (32) portée par le siège et sollicitée en appui contre la tige.
  - 7. Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bourrelet (38 ; 46) est monté de manière

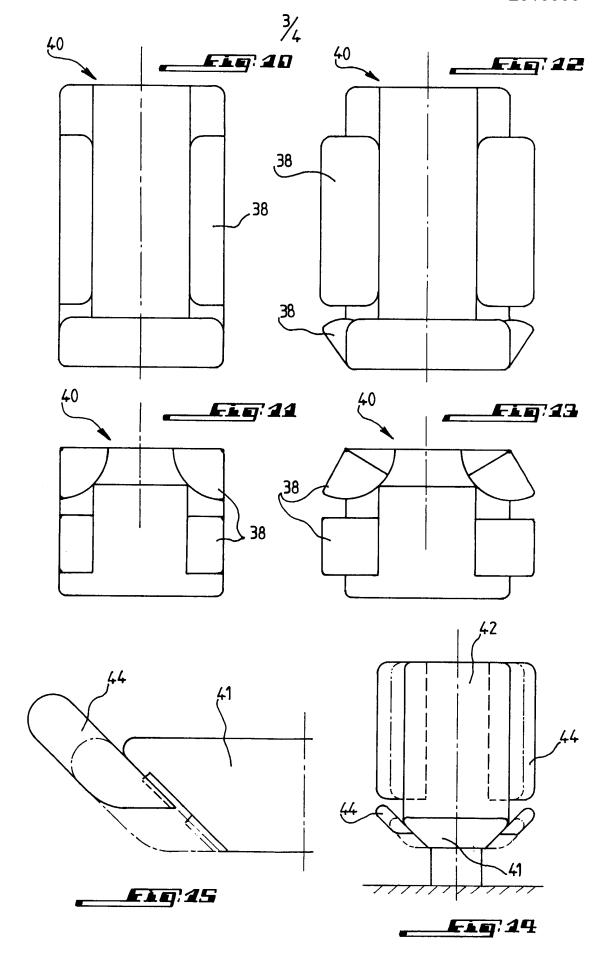
pivotante par rapport à la face latérale du siège sur laquelle il est monté.

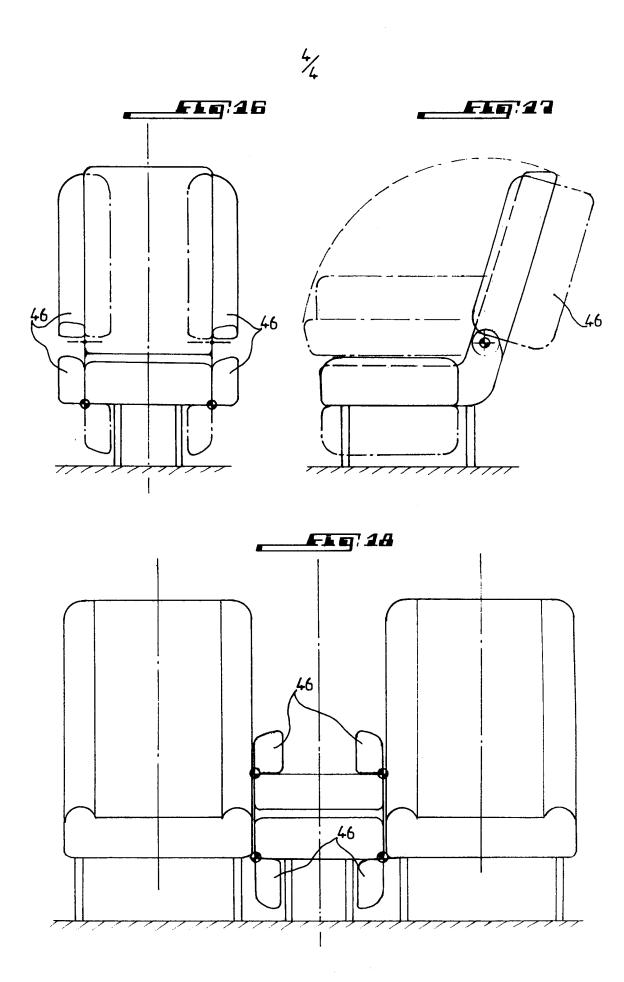
- 8. Siège selon la revendication 7, caractérisé en ce que le dossier du siège étant articulé par rapport à l'assise entre une première position selon laquelle il se dresse à partir de l'assise et une deuxième position selon laquelle il est rabattu contre cette dernière, le bourrelet (46) est monté de manière pivotante à environ 180° par rapport au dossier de manière à s'étendre en saillie à partir de la face supérieure du dossier, en position rabattue de ce dernier.
- 9. Ensemble de sièges (10, 17, 18) pour véhicule automobile, lesdits sièges étant montés de manière coulissante les uns par rapport aux autres entre une première position selon laquelle l'un au moins des sièges 15 est décalé par rapport aux autres sièges et une deuxième position selon laquelle les sièges sont alignés, caractérisé en ce que les sièges (10, 17, 18) constitués par des sièges selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, chaque siège comportant au moins 20 une paire de bourrelets (16) montés respectivement sur l'une des faces latérales de l'assise (12) et du dossier (14), les bourrelets étant montés de manière mobile entre première configuration selon laquelle ils positionnés au voisinage de la zone de liaison du dossier 25 (14) et de l'assise (12) pour augmenter la largeur utile du siège et une deuxième configuration selon laquelle ils sont imbriqués dans les bourrelets (16) d'un latéral.

5











## RAPPORT DE RECHERCHE **PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche FA 595432 FR 0014617

Citation du document avec indication, en cas de besoin des parties pertinentes	concernée(s)	à l'invention par l'INPI
DE 197 51 897 A (VOLKSWAGENWERK 4 juin 1998 (1998-06-04) * le document en entier *	AG) 1,9	B60N2/01 B60N2/02
US 4 747 639 A (PFAU DIETER) 31 mai 1988 (1988-05-31)		
WO 94 04389 A (FLYBORG SVEN) 3 mars 1994 (1994-03-03)		
DE 43 30 064 A (KEIPER RECARO GI 9 mars 1995 (1995-03-09)	MBH CO)	
DE 40 34 121 A (GRAMMER AG) 10 octobre 1991 (1991-10-10)		
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
		Examinateur rváth, R
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS  rticulièrement pertinent à lui seul  rticulièrement pertinent en combinaison avec un  re document de la même catégorie  ière-plan technologique	T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons	
	US 4 747 639 A (PFAU DIETER) 31 mai 1988 (1988–05–31) —— WO 94 04389 A (FLYBORG SVEN) 3 mars 1994 (1994–03–03) —— DE 43 30 064 A (KEIPER RECARO GI 9 mars 1995 (1995–03–09) —— DE 40 34 121 A (GRAMMER AG) 10 octobre 1991 (1991–10–10) ———  Date d'achèveme  11 ju  CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS riculièrement perlinent en catégorie  Todo de la même catégorie	US 4 747 639 A (PFAU DIETER) 31 mai 1988 (1988–05–31)  WO 94 04389 A (FLYBORG SVEN) 3 mars 1994 (1994–03–03)  DE 43 30 064 A (KEIPER RECARO GMBH CO) 9 mars 1995 (1995–03–09)  DE 40 34 121 A (GRAMMER AG) 10 octobre 1991 (1991–10–10)  CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES riculièrement pertinent à lui seul diculièrement pertinent a lui seul riculièrement pertinent en combinaison avec un re document de la même catégorie lière—plan technologique de la même catégorie lière—plan technologique un gualation non-ecrite

- X : particulièrement pertinent à lui seul
   Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
   A : arrière-plan technologique
   O : divulgation non-écrite
   P : document intercalaire

- I : theorie ou principe a la base de l'invertion
  E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure
  à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date
  de dépôt ou qu'à une date postérieure.

  D : cité dans la demande
  L : cité pour d'autres raisons

- & : membre de la même famille, document correspondant